



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Extension de la convention conclue avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances

Rapport n° CP/2012/219

Service gestionnaire :

Direction des ressources humaines

Résumé :

Diversification des moyens de paiement acceptés pour les colonies de vacances des enfants du personnel et pour les séjours des agents à la maison de vacances de Wangenbourg - Extension de la convention avec l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV).

Par délibération du 12 décembre 2011, le Conseil Général a décidé de la reprise en régie de la maison de vacances de Wangenbourg, avec effet du 1^{er} janvier 2012.

En lien avec les objectifs du Département en matière d'action sociale, la maison de vacances de Wangenbourg, développe son projet d'établissement qui prévoit notamment

- l'amélioration de la prestation de service hôtelière à destination des agents avec, pour 2012, la mise en place de formule d'accueil de type gîte
- le développement de l'offre d'accueil dédiée aux enfants du personnel avec, dès 2012, l'augmentation du nombre de sessions de colonie de vacances et la mise en place au mois d'août d'un « club enfant »

Afin de permettre au plus grand nombre d'agents de bénéficier de ces possibilités de séjour de vacances et de colonies, il est proposé d'accepter le paiement de tout ou partie de ces prestations par chèques vacances.

Une convention chèques vacances signée en 2006 par le Département avec l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) permet déjà la prise en compte de ce moyen de paiement au Vaisseau.

Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser la signature d'une extension de ladite convention avec l'ANCV :

- A la régie de recettes de la maison de vacances de Wangenbourg, en paiement des séjours de vacances des agents
- A la régie de recettes de la colonie de vacances des enfants du personnel

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'étendre l'utilisation des chèques vacances pour le paiement :

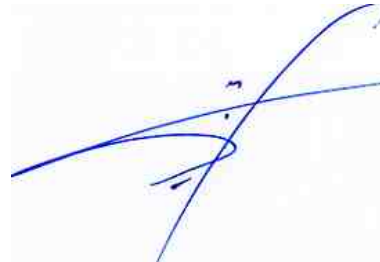
- . des séjours des agents à la maison de vacances de Wangenbourg*
- . des séjours de colonie de vacances au profit des enfants de ces agents.*

- approuve en conséquence les dispositions de l'extension de la convention « chèques vacances » conclue avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

Elle autorise par ailleurs le président à signer l'extension de cette convention.

Strasbourg, le 23/02/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL